



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, le **lundi 24 janvier 2022, à 18 h 30** tenue en visioconférence à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière est présente.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h04.

2. Adoption des prévisions budgétaires 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires de l'année 2022 soient adoptées pour un budget équilibré de revenus et de dépenses de **2 367 845 \$**.

QUE le document « *Prévisions budgétaires 2022* » soit classé sous le numéro 24-01-2022-A et soit considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Période de questions

Aucune question

4. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 19h08.

Signé ce 25 janvier, 2022.

Louise Brière
Directrice Générale et Greffière-trésorière

Denis Savage
Maire

2022-01-008

2022-01-009